

BATTONS LE FER TANT QU'IL EST CHAUD !

CETC / CETR : nouvelles propositions de la direction. Toujours des reculs.

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION DU 7 OCTOBRE

-  **CETC** : plafond réduit à 80 jours
-  **Alimentation CETC** : 5 j max en jours + 5 j max en argent
-  **Fin de la passerelle CETC → CETR** : les jours CETC ne pourront plus être abondés en fin de carrière pour partir en retraite
-  **CETR** : plafond 300 jours. Alimentation en argent ET en jours limitée à 30 jours/an
-  **CETR** : ouverture à partir de 45 ans uniquement
-  **CETR** : abondement 25 % uniquement si congé de fin de carrière. Max 75 jours, pris en temps pour un départ en retraite

ACCORD EXISTANT

-  **CETC** : alimentation 22 jours par an et plafond 110 jours
-  **CETR** : SANS plafond, sans condition d'âge
-  **CETC et CETR** : alimentation en jours ET en argent
-  **Passerelle CETC → CETR** : transfert possible
-  **CETR** : abondement 25 % au placement / 15 % à la sortie

NOUVEAU : NOS CONGÉS SERONT PERDUS !

Si plafonds 80 j / 300 j OU limites d'alimentation atteintes (5 j CETC, 30 j/an CETR) : plus possible de poser nos reliquats de congés, même sur demande de votre manager. Aucune dérogation.

L'ARNAQUE DE L'ABONDEMENT

Abondement 25 % mis en avant... versé seulement si pris en temps au départ en retraite, plafonné à 75 jours. Pendant ce temps : plafonds, passerelle supprimée, accès repoussé à 45 ans. De moins en moins de possibilités.

**Derrière la direction : les financiers. Derrière la CGT : les salariés.
Appuyée par les résultats de l'enquête salariés, LA CGT DIT NON !
NOUS DEVONS GAGNER CE RAPPORT DE FORCE !**

MOBILISATION TOUS SITES : 15 OCTOBRE 2026

Modalités communiquées localement.

La direction vacille et se réserve le droit d'annuler la prochaine réunion du 3 novembre 2026.

Aidons la direction à ne pas trop hésiter : laissons notre CET intact, il nous convient très bien !